

Lomé, le

15 APR 2024

-----  
DIRECTION DES BOURSES ET STAGES

N° 112/2024/MESR/SG/DBS *Kor Te*

### COMMUNIQUE

Dans le cadre de la coopération entre le Maroc et le Togo, l'Agence marocaine de coopération internationale (AMCI) met à la disposition des jeunes togolais, des bourses d'études dans les universités marocaines.

Compte tenu de la mise en place d'un système de préinscription avant le bac2 par l'AMCI, une présélection des candidats sera faite sur la base du résultat du baccalauréat 1<sup>ère</sup> partie. La sélection définitive parmi les candidats présélectionnés interviendra après la proclamation des résultats du BAC2 2024.

A cet effet, le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche informe les élèves inscrits en classe de terminale (2023-2024) qui désirent poursuivre leurs études au Maroc, au titre de l'année universitaire 2024-2025, qu'ils peuvent déposer leur demande pour une présélection.

#### **Conditions d'éligibilité :**

- être âgé de 23 ans au plus (né en 2001) ;
- avoir obtenu une moyenne **supérieure ou égale à 14/20** au probatoire (BAC1).

#### **Le dossier doit comporter les pièces suivantes :**

- le formulaire de demande de bourse AMCI 2024-2025 dûment rempli à télécharger sur le site web : <https://www.dbs.tg> ;
- une demande motivée adressée à monsieur le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- une copie simple du certificat de nationalité togolaise ;
- une copie simple de l'acte de naissance ;
- une copie simple du relevé de notes de bac I ;
- des copies simples des bulletins du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestre ou semestre de l'année en cours ;
- une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport (s'il y en a) ;
- un casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
- un certificat médical.

Les dossiers sont déposés à la direction des bourses et stages **au plus tard le mardi 30 avril 2024 à 17 heures**, délai de rigueur.

Pour toute information complémentaire, consultez le site web de l'AMCI à travers l'adresse [www.amci.ma](http://www.amci.ma)



**Professeur Majesté N. Ihou WATEBA**

Lomé, le

15 APR 2024

-----  
**DIRECTION DES BOURSES ET STAGES**

N° 111./2024/MESR/SG/DBS *Kon Te*

**COMMUNIQUE**

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche informe les élèves inscrits en classe de terminale (2023-2024) dans les séries techniques (**F1, F2, F3, F4, Ti, E et G2**) qui désirent poursuivre leurs études dans les filières techniques et professionnelles **d'une durée de deux (02) ans** au Maroc, au titre de l'année universitaire 2024-2025, qu'ils peuvent déposer leur demande pour une présélection.

**Condition d'éligibilité :**

- être âgé de 23 ans au plus (né en 2001) ;
- avoir obtenu la moyenne de 12/20 au probatoire (Bac1).

**Le dossier doit comporter les pièces suivantes :**

- le formulaire de demande de bourse AMCI 2024-2025 dûment rempli à télécharger sur le site web : <https://www.dbs.tg> ;
- une demande motivée adressée à monsieur le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- une copie simple du certificat de nationalité togolaise ;
- une copie simple de l'acte de naissance ;
- une copie simple du relevé de notes de bac I ;
- des copies simples des bulletins du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestre ou semestre de l'année en cours ;
- une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport (s'il y en a) ;
- un casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
- un certificat médical.

**Les filières professionnelles retenues sont les suivantes** : automatisation et instrumentalisation industrielle, développement digital, électromécanique des systèmes automatisés, génie mécanique, gestion des entreprises, infrastructure digitale, intelligence artificielle, management agricole, management hôtelier, management touristique, qualité hygiène sécurité environnement, construction métallique, contrôle qualité textile, diagnostic et électronique embarqué, emballage et conditionnement, maintenance des engins BTP, techniques agricoles, techniques en habillement industrialisation.

Les dossiers sont déposés à la direction des bourses et stages **au plus tard le mardi 30 avril 2024 à 17 heures**, délai de rigueur.



**Professeur Majesté N. Ihou WATEBA**